

Bulletin de syndicalisation 2018/2019

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne fonctionne que par les cotisations de ses adhérent.es

Bulletin à renvoyer par courrier au **SNUipp HAUTE-MARNE**

Téléphone 1 :

NOM :

Téléphone 2:

PRÉNOM :

Courriel :

Nom de naissance :

Corps : Catégorie :

Date de naissance :

Échelon :

ADRESSE perso précise :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (Nom et adresse précise):

Code Postal : Commune :



Cotisations (entre parenthèses, le coût annuel après déduction fiscale)					
Ech	Instit	PE	PE hors cl.	PE cl. exc.	
				Ech	Cotis.
3		132 € (45)	192 € (65€)	1	218 € (75€)
4		136 € (46€)	205 € (70€)	2	231 € (79€)
5		140 € (48€)	221 € (75€)	3	243 € (83€)
6		150 € (51€)	236 € (80€)	4	261 € (89€)
7		159 € (54€)	249 € (85€)	HEA1	279 € (95€)
8	136 € (46€)	170 € (58€)		HEA2	290 € (99€)
9	143 € (49€)	182 € (62€)		HEA3	305 € (104€)
10	151 € (51€)	195 € (66€)			
11	165 € (56€)	209 € (71€)			

Suppléments		Cot. particulières	
Chargé.e d'école	+ 1 €	Pension <1300 €	80 €
Directeur.trice 2 - 4 classes	+ 5 €	1300€<pension<1700€	100€
Directeur.trice 5 - 9 classes	+ 8 €	Pension <1700 €	120€
Directeur.trice 10 et plus	+ 11 €	Disponibilité	20€
Directeur.trice SEGPA	+ 14 €	M2 – PEFS	85€
Directeur.trice EREA	+ 33 €	AESH – CUI - AVS	45€
PSYEN, PEMF, ASH(TD)	+7 €	M1	20€
CPC, CPD, DEA ...	+12 €		

Si vous êtes un.e enseignant.e contractuel.le, nous contacter au: **06.51.57.00.56** ou par mail: snu52@snuipp.fr.

Temps Partiel:

Cotisation X taux de TP (**minimum 85 €**)
Quotité TP:

Cotisations PEGC	Éch 1	Éch 2	Éch 3	Éch 4	Éch 5	Éch 6
Hors cl.	142 €	149 €	158 €	167 €	189 €	201 €
Classe exc.	187 €	203 €	212 €	226 €	238 €	

A le **Signature :**

MONTANT DE LA COTISATION

..... €

Mode de règlement choisi :

..... chèque(s) de €
(maximum 6 chèques)

Prélèvement : (10 mensualités en **reconduction tacite** l'année scolaire suivante
sauf sur demande de votre part avant octobre)

autorisation (voir au verso complétée +
RIB, RIP ou RICE

J'adhère au SNUipp Haute-Marne afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du Service Public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique. L'adhésion au SNUipp confère l'appartenance à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche et la Culture).

J'accepte de fournir au SNUipp Haute-Marne les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978.